



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE -  
MÉDITERRANÉE

184, avenue de Luminy  
CS 70912  
13288 Marseille Cedex 9  
Tél : 04 91 82 63 10  
Fax : 04 91 82 63 11  
www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Tableau des effectifs**

**Conseil d'Administration**

**Séance du 15 mars 2019**

Délibération n°DELIB\_08\_RH\_19\_03\_15 TAB EFF

**L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du .....mars 2019.

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- la Loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- l'article 9.6 des Statuts de l'Établissement fixant les prérogatives du Conseil d'Administration en matière de création, modification et suppression d'emplois,
- le titre III des statuts portant sur les moyens humains et matériels de l'Établissement et notamment son article 15 portant sur les personnels ;
- la délibération du Conseil d'Administration n° DELIB\_13\_RH\_18\_12\_10 du 10 décembre 2018 modifiant les effectifs des agents de l'ESADMM,

**CONSIDÉRANT**

- L'avis du Comité technique du 5 février 2019 ;

**La Présidente,**

### **EXPOSÉ**

Le tableau des effectifs (pièce jointe n°1 et n°2) est modifié dans les conditions précisées ci-dessous au vu de :

- La nécessité de donner aux services les moyens humains pour mener à bien les missions de l'ESADMM ;
- La nécessaire évolution de l'organisation des services de l'ESADMM ;

### **Transformations de postes :**

Plusieurs postes sont transformés afin de permettre :

- la transformation d'un poste d'adjoint administratif en rédacteur en vue d'un recrutement externe (restructuration du service des relations internationales) ;
- la transformation d'un poste de technicien à temps complet en poste de technicien à temps non complet (50%) en vue d'un recrutement externe de technicien (LOAD) ;
- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe en poste d'adjoint technique ;
- la transformation de deux postes de directeurs territoriaux en postes d'attachés hors classe, en vue d'un avancement de grade ;

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le tableau des effectifs.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** de créer, de supprimer et de transformer en conséquence certains postes conformément aux tableaux de la pièce jointe n°1 et de la pièce jointe n°2.

**Article 2 :** de transformer les fiches de postes conformément aux pièces jointes n°3,4,5,6,7,8 en raison de la réorganisation de l'ESADMM.

**Article 3 :** de transformer les fiches de poste conformément aux pièces jointes n°9 et 10, en raison de la réorganisation du service des relations internationales.

**Article 4** : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 15 mars 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 18/03/19.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 15/03/19